
CHAPITRE 10 COMITÉ RÉPONDANT ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

INTRODUCTION

801. Le programme des cadets est issu d'une collaboration étroite entre deux partenaires, soit le ministère de la Défense nationale, représenté par le personnel officier de l'Escadron, et la Ligue des Cadets de l'Air, organisme civil dont les membres du comité répondant sont les représentants au niveau local.

802. Le comité répondant, formé majoritairement de parents de cadets, offre un support essentiel à la tenue des activités pendant l'année d'entraînement. Que ce soit pour du co-voiturage, de l'aide pour le souper-bénéfice, du transport d'instruments de musique, de l'aide pour la cantine ou pour les appels téléphoniques, les membres du comité sont toujours à la recherche de nouvelles personnes intéressés à s'impliquer.

803. La participation au sein du comité répondant implique en moyenne une réunion à raison d'une fois par mois, en plus de l'aide offerte en fonction des disponibilités. Si vous êtes intéressés à nous aider, vous êtes invités à communiquer avec nous en nous écrivant à l'adresse comite@escadron518.com. L'aide de tous est la bienvenue.

804. Tous les membres réguliers du comité doivent compléter un formulaire de filtrage de bénévoles, mesure qui a pour but d'assurer la sécurité de nos jeunes.

810. CAMPAGNES DE FINANCEMENT

811. La participation aux activités de l'escadron se veut accessible à tous.

812. Cependant, ce principe repose sur le besoin d'amasser annuellement des fonds qui permettront à tous les cadets de participer aux journées, autant obligatoires que facultatives, qui auront lieu tout au long de l'année.

813. Pour ce faire, le comité répondant est présent et est entre autres responsable d'amasser l'argent qui sera nécessaire pour permettre la tenue des activités prévues au calendrier. Une des façons d'y arriver est la recherche de commanditaires, soit des organismes ou des particuliers qui acceptent de faire un don à l'escadron pour encourager les jeunes. Mais cette pratique n'est pas suffisante pour trouver tout l'argent requis pour mener à bien l'année d'entraînement.

814. Les campagnes de financement deviennent alors le seul moyen efficace d'amasser suffisamment d'argent pour défrayer les coûts encourus par toutes les activités auxquelles les cadets et cadettes sont en droit de s'attendre.

815. Bien que la participation aux activités de cadets se veuille gratuite, la participation de tous les cadets et cadettes aux campagnes de financement est non seulement essentielle mais obligatoire.

816. Annuellement, des campagnes de financement sont organisées. Pouvant varier d'une année à l'autre, elles sont décrites dans le supplément annuel distribué en début d'année.

820. Faire partie des cadets de l'air, ce que cela implique...

821. Même si le programme des cadets de l'air n'exige aucun frais d'inscription fixe, les cadets et cadettes sont cependant tenus de participer aux différentes campagnes de financement mises sur pied.

822. Les fonds recueillis lors de ces diverses campagnes servent à défrayer le coût de la location des locaux tout au long de l'année d'entraînement, à payer les activités non défrayées par le Ministère de la Défense, à louer les autobus, etc.

823. De plus, un montant ou cotisation de 75\$ par cadet doit être remis à la Ligue des cadets de l'air, afin que cette dernière soit en mesure de payer les assurances, d'entretenir et améliorer les équipements de vol (planeurs, avions, treuils, radios etc.).

824. Depuis plusieurs années, un dépôt est suggéré pour chacun des cadets qui s'inscrivent à l'escadron. Ce montant contribue à défrayer une partie de cette cotisation obligatoire, en plus de sécuriser les billets ou chocolat qui seraient remis aux cadets et qui seraient perdus ou pour lesquels l'argent de la vente ne serait pas retourné à l'escadron. Ce montant sera appliqué au quota afin d'aider le cadet à atteindre son objectif de financement.

825. Une somme globale d'environ 75,000\$ est donc nécessaire pour assurer le fonctionnement efficace de l'escadron, un objectif de financement est donc établi pour chaque cadet. Ce montant ou quota pourra différer si une famille a plus d'un enfant inscrit.

826. Plusieurs opportunités seront offertes aux jeunes dans le but de leur venir en aide à amasser ce montant. En voici quelques exemples :

- a. Emballage dans les épiceries.** Les cadets ayant participé à l'emballage se verront octroyer un montant d'argent au prorata des heures travaillées.

Il est primordial que les cadets et cadettes soient conscients de l'importance de respecter leur engagement et l'image du programme jeunesse qu'ils représentent (être ponctuel et en uniforme, avoir une bonne conduite et une attitude positive face au travail à effectuer). Une pénalité pourra être appliquée aux cadets qui ne se seront pas présentés alors qu'ils avaient confirmé leur présence.

- b. Souper-bénéfice.** Un souper-bénéfice, durant lequel les nouvelles recrues auront l'occasion de faire leur promesse, a lieu à chaque année.

Ce souper se voulant avant tout une façon d'amasser des fonds. Le montant total du ou des billet(s) sera appliqué au quota de financement.

- c. Campagnes diverses.** D'autres méthodes de financement peuvent être proposées aux cadets au courant de l'année, et les modalités seront définies selon la campagne choisie.

- d. Commanditaires.** Les cadets et cadettes intéressés pourront approcher différents marchands et leur demander une commandite. Si ces marchands le désirent, ils pourront obtenir la publication de leur carte d'affaires sur le site web et nos réseaux sociaux. Un reçu de charité pourra également leur être émis.

Le montant de la commandite obtenue s'appliquera en totalité au quota. Veuillez prendre note que des lettres de présentation avec le logo officiel de l'escadron seront disponibles pour les cadets désireux d'en obtenir des copies.

830. **Quotas:**

- a. un enfant – 350\$
- b. deux enfants – 300\$ par enfant
- c. trois enfants – 300\$ par enfant

831. L'atteinte du quota de financement est **fortement recommandé** pour tous les cadets de l'escadron et leur permettra de participer gratuitement à toutes les activités et sorties prévues en deuxième partie de l'année. Advenant le cas qu'un cadet n'aurait pas atteint l'objectif de financement qui lui avait été fixé en début d'année, il lui sera tout de même possible de participer à certaines activités et sorties optionnelles complémentaires en défrayant un montant d'argent prédéterminé par le comité répondant.

832. Voici les grandes lignes de nos campagnes de financement. L'atteinte des objectifs fixés pour ces campagnes de financement ne pourra se faire sans l'implication de tous, c'est-à-dire, non seulement des cadets mais également de leurs **parents** et les membres des comités de répondants et militaire.

La réussite est accessible à tous, le secret... participer!

BON SUCCÈS!

BPR : Comité Répondant
Modificatif : Juin 2025